



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	41	Suffrages exprimés :	55
Absents :	14	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOËS Fabrice	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme COLOMBO Dominique	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
Mme CRESP Delphine	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
M. DALVERNY Bernard	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme DECHER Martine	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DOSSARD Amandine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme FARAVAL-GËNESTON Nathalie	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FASSETTA Véronique	Mme MARTIN Bénédicte	
M. FONTANARAVA Eric	M. MAUREL Frédéric	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESP
M. BLANES Patrick à M. BATOUX Philippe

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :



République française 2026/
 Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
 Séance du 30 avril 2026

N° 2026-044

AFFAIRES GENERALES - Désignation des représentants de LMV
 agglomération au sein des organismes extérieurs - GEMAPI
 (SIRCC - SMAVD - SMBS)

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 ;*
- *Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 211-7 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu les statuts en vigueur du syndicat de rivière Calavon Coulon ;*
- *Vu les statuts en vigueur du syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance ;*
- *Vu les statuts en vigueur du syndicat mixte du bassin des Sorgues ;*
- *Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire en date du 09 avril 2026. ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 avril 2026.*

Depuis le 1^{er} janvier 2018, LMV Agglomération exerce les compétences liées à la gestion des milieux aquatiques et inondation (GEMAPI).

A ce titre, elle adhère aux syndicats mixtes chargés de l'exercice de tout ou partie de ces compétences sur le territoire intercommunal : le Syndicat Intercommunautaire de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC), le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) et le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS).

Fiche d'identité du Syndicat Intercommunautaire de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC) :

Derniers statuts	Arrêté inter-préfectoral du 12 mai 2022 (EPAGE)
Siège	Apt (84)
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté de communes Pays d'Apt Luberon : Apt, Bonnieux, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gargas, Gignac, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint Martin de Castillon, Saint Pantaléon, Saint Saturnin les Apt, Viens et Villars, • La communauté de communes Haute Provence Pays de Banon (HPPB) pour les communes de Montjustin, Oppedette, Reillanne et Simiane la Rotonde, • La communauté d'agglomération LMV pour les communes de Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Gordes, Maubec, Oppède, Robion, Les Taillades.
Territoire concerné sur LMV	Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Gordes, Maubec, Oppède, Robion, Les Taillades
Objet	Ensemble des missions concourant à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
Gouvernance	Pays d'Apt → 10 délégués / 4 suppléants HPPB → 2 délégués / 1 suppléant Luberon Monts de Vaucluse → 11 titulaires / 5 suppléants



République française

2026/...

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 30 avril 2026Fiche d'identité du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) :

Derniers statuts	Arrêté préfectoral du 28 décembre 2022
Siège	Mallemort (13)
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Département des Bouches du Rhône, du Vaucluse, des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes • Région Côte d'Azur Pour la partie de leurs territoires compris dans le bassin versant de la Durance : <ul style="list-style-type: none"> • Métropole Aix Marseille Provence, • Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, • Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération, • Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance, • Communauté d'agglomération Terre de Provence, • Communauté d'agglomération du Grand Avignon, • Communauté d'agglomération Vallée de l'Ubaye-Serre Ponçon, • Communauté de communes Pays de Forcalquier- Montagne de Lure, • Communauté de communes Jabron – Lure – Vançon – Durance, • Communauté de communes Sisteronnais – Buech, • Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, • Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB), • Communauté d'agglomération LMV.
Territoire concerné sur LMV	Cavaillon, Cheval-Blanc, Lauris, Mérindol, Puget, Puyvert
Objet	Développement et aménagement solidaire et durable de l'espace durancien et de son bassin versant
Gouvernance	Tous les membres ont un nombre de représentants variable. Les EPCI ont un nombre de représentants différent selon la strate de population. Luberon Monts de Vaucluse → 8 titulaires / 8 suppléants

Fiche d'identité du Syndicat mixte du bassin des Sorgues (SMBS) :

Derniers statuts	Arrêté préfectoral du 11 octobre 2019
Siège	Entraigues sur la Sorgue (84)
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) pour les communes de Châteauneuf de Gadagne, Fontaine de Vaucluse, Le Thor, l'Isle sur la Sorgue, Saumane de Vaucluse, • Communauté d'agglomération du Grand Avignon pour les communes de Caumont sur Durance, Entraigues sur la Sorgue, Jonquerettes, Le Pontet, Saint Saturnin les Avignon, Vedène et Velleron, • Communauté de communes Les Sorgues du Comtat pour les communes d'Althen les Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes les Fontaines, Sorgues, • Communauté d'agglomération LMV pour la commune de Lagnes.



Territoire concerné sur LMV	Lagnes
Objet	Assurer, soutenir ou promouvoir toutes les actions visant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant des Sorgues.
Gouvernance	CCPSMV → 6 délégués / 3 suppléants Grand Avignon → 8 délégués / 4 suppléants CC Les Sorgues du Comtat → 6 délégués / 3 suppléants Luberon Monts de Vaucluse → 1 titulaire / 1 suppléant

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants de LMV Agglomération au sein des syndicats mixtes présentés ci-dessus.

Pour le SIRCC, les candidatures proposées sont :

Membres TITULAIRES		Membres SUPPLEANTS	
Cavaillon	Gérard JUSTINESY	Gordes	Ondine PONCE
Cavaillon	Bénédicte MARTIN	Maubec	Jacques REYNAUD
Cavaillon	Frédéric MAUREL	Les Taillades	Marc CHABERT
Robion	Patrick SINTES	Robion	Sylvie JAUFFRET
Robion	Michel NOUVEAU	Les Beaumettes	Jacques MACHEFER
Gordes	Richard KITAEFF	Oppède	Yoann POBES
Maubec	Aurore STELLA		
Les Taillades	Philippe GUILLOT		
Cabrières d'Avignon	Delphine CRESP		
Les Beaumettes	Claire ARAGONES		
Oppède	Jean-Pierre GERAULT		

Pour le SMAVD, les candidatures proposées sont :

Membres TITULAIRES		Membres SUPPLEANTS	
Cavaillon	Gérard DAUDET	Cavaillon	Jean-Philippe RIVET
Cavaillon	Roland CARLIER	Cavaillon	Mathilde DAUPHIN
Cavaillon	Gérard JUSTINESY	Cavaillon	Patrick COURTECUISSÉ
Cheval-Blanc	Fabrice LIBERATO	Cheval-Blanc	Marie-Thérèse NEMROD BONNAL
Lauris	Eric FONTANARAVA	Lauris	Danielle GOUVERT-BANKS
Mérindol	Benoit PORTUGAL	Mérindol	Magali PERRET
Puget	Fabrice BOES	Puget	Catherine TARTANAC
Puyvert	Sylvie GREGOIRE	Puyvert	Philippe BRITY



République française

2026/ ...

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 30 avril 2026

Pour le SMBS, les candidatures proposées sont :

Membre TITULAIRE		Membre SUPPLÉANT	
Lagnes	Claude SILVESTRE	Lagnes	Véronique MILESI

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil pourra décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Par ailleurs, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat Intercommunautaire de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC) ;
- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) ;
- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,

Aurélié LECAUDEY

Réceptionné le : Cavillon, le 5 mai 2026

Pour le Président, Le Président,
empêché

Patrick SINTÈS
Vice-Président

Gérard DAUDEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d'affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d'affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.

